

NA

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 50
NOV. 2024
ISSN 2555-297 X

Des orientations budgétaires suspendues aux décisions sur le projet de loi de finances 2025

Parmi les principaux points à l'ordre du jour de la dernière session plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine, les 8 et 9 octobre, figurait l'examen du document du Conseil régional devant définir ses orientations budgétaires pour 2025. À la suite des annonces du gouvernement intervenues entretemps et préfigurant une réduction tout à fait significative des dotations aux collectivités dans le prochain projet de loi de finances, l'exécutif régional a été conduit à faire évoluer la discussion sur le document budgétaire tel qu'il avait été élaboré à ce stade. Rappelons que dès le 20^e congrès des Régions de France organisé à Strasbourg, à la fin du mois de septembre, l'Assemblée des CESER de France a dénoncé les mises en cause formulées au niveau gouvernemental à l'égard des collectivités locales, accusées d'être à l'origine de l'aggravation du déficit public. Tenir les collectivités territoriales comme principales responsables de ce déficit public est très surprenant et pour le moins injustifié, alors même qu'elles n'assument que 8 % de la dette publique. Elles contribuent en revanche à plus de 58 % de l'investissement public. Du reste, une diminution accrue des dotations octroyées par l'État ne manquera pas de se répercuter dangereusement au détriment de la commande publique et des activités économiques (qu'il s'agisse de favoriser l'innovation ou à l'inverse de la préservation de secteurs et d'activités déjà fragilisés), au niveau des enjeux environnementaux et sociaux ou encore de la vitalité du tissu associatif, pour lesquelles la collectivité régionale assume un rôle d'impulsion ou d'accompagnement décisif.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine considère en effet que les Régions, dont les compétences sont structurantes en matière d'éducation et de formation, transports, d'aménagement et d'équilibre des territoires, de transition écologique, de réindustrialisation et de services publics régionaux, ne doivent pas être des variables d'ajustements d'orientations et de choix budgétaires nationaux. Les transferts de compétences non intégralement compensés par l'État, la confiscation de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions les rendent quasi intégralement dépendantes de transferts fiscaux dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les bases, ni les taux.

Bien au contraire, le CESER n'a cessé de souligner, avis après avis et année après année, à quel point la Région, à l'instar des autres niveaux de collectivités, a besoin d'une meilleure visibilité sur ses ressources lui permettant d'anticiper la capacité à répondre aux besoins des territoires et des habitant-es et de les traduire par des politiques publiques ambitieuses.

Plus que jamais le niveau régional constitue un niveau d'action incontournable et décisif pour articuler la prise en compte des problématiques et des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. C'est à cette échelle autant qu'à l'échelle nationale et européenne que peuvent s'envisager et se mettre en place d'indispensables leviers de transformation et de construction de nouvelles solidarités pour faire face aux incertitudes de tous ordres qui fragilisent notre modèle de société. La société civile reste donc particulièrement attentive à ce que l'action de la collectivité régionale puisse continuer de s'exercer de façon cohérente et qu'elle dispose des moyens adaptés pour accompagner l'avenir de nos territoires.

Yves JEAN
Président

ACTU

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE FACE AUX RISQUES MAJEURS EN NOUVELLE-AQUITAINE

Canicule, sécheresse, incendies, inondations, submersion marine et érosion littorale, retrait-gonflement des argiles, séismes, risques technologiques (accidents industriels, pollutions) etc, autant de risques auxquels sont exposé-es les habitant-es et les milieux naturels. Au regard du panorama des risques auxquels la Nouvelle-Aquitaine est exposée dans la perspective du changement climatique et de la nécessaire adaptation pour vivre à +4°C à l'horizon 2100, les pouvoirs publics, les acteurs et actrices du monde économique ou scientifique, de même que les habitant-es sont-ils et sont-elles préparé-es et en capacité de s'adapter ?

C'est le thème de réflexion qui a alimenté les débats d'une table ronde sur le thème « Changement climatique et résilience face aux risques majeurs en Nouvelle-Aquitaine » qui a réuni près de 140 personnes : membres de l'Assemblée, représentant-es des Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine, élu-es du Conseil régional, réseaux d'acteurs et actrices, institutionnels et associatifs impliqué-es dans la gestion des risques majeurs, etc. Les résultats d'une récente enquête de l'AFPCNT posent trois constats sur la perception des risques majeurs : un manque de préparation collective pour faire face aux risques, une ignorance d'être exposé à un risque, une minimisation du rôle de la prévention.

Seule une minorité d'habitant-es a adopté des mesures préventives face aux risques naturels et technologiques (pour ces 12 %, les mesures consistent à consulter des sites de référence [Géorisques, Vigicrue, Météo-France], à préparer un kit d'urgence 72h, à débroussailler). La connaissance d'un risque avéré à proximité de son domicile apparaît comme la principale incitation pouvant encourager les habitant-es à mettre en place des actions préventives.



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 110* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

Sommaire Lettre N° 50

Changement climatique et résilience	P.1-2
Orientations budgétaires	P.2
Avis	P.3-4
Réseau Transnational Atlantique	P.4

À savoir...

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFCNT), créée en 2000, favorise la diffusion et la mise en commun de connaissances, de méthodes et d'outils dédiés à la réduction des risques de catastrophes notamment d'origine naturelle ou technologique. Elle contribue au développement de la résilience pour préserver la santé humaine, l'environnement, l'activité économique, les biens matériels et le patrimoine culturel. Elle regroupe des experts des risques naturels et technologiques qui travaillent au développement de la culture du risque et de la résilience pour sensibiliser les citoyen·nes afin qu'ils et elles soient acteurs et actrices de la prévention face aux différents risques.

L'Association produit différents supports de communication à destination des enfants et du grand public, organise des exercices de préparation aux risques «Prépa'Risk», co-organise un «Résilience Tour» constitué d'actions territoriales de sensibilisation sur l'ensemble du territoire, des Journées Relais de l'eau, etc, et s'appuie sur des démonstrateurs pour sensibiliser le grand public (simulation inondation, séismes, etc).

En prélude à la Journée Nationale de la Résilience (JNR), journée dédiée à la réduction des risques de catastrophes en France et en Outre-Mer organisée chaque année à la date du 13 octobre, et pour mieux comprendre, sensibiliser et prévenir, le CESER Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFCNT) a ainsi organisé cette table ronde le mardi 8 octobre 2024 avec la participation de :

- M. Gilles GRANDJEAN, directeur du programme scientifique «Risques naturels et résilience des territoires» au sein du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) à Orléans
- Mme. Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC, directrice générale de l'AFCNT
- Mme. Gabriella CARRÈRE, juriste auprès du Syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest et membre du CESER
- M. Florian GOURDON, salarié dans l'entreprise Yara France, située à Ambès, société fabriquant des engrais classés Seveso à haut risque et représentant du syndicat CFDT.

Deux focus ont éclairé les débats : le premier sur le risque « feu de forêt » avec une présentation de l'organisation mise en place en Nouvelle-Aquitaine par le secteur sylvicole pour la prévention et la lutte contre les incendies, le second sur le risque « pression » et les risques technologiques, avec la réglementation Seveso et le rôle des salarié·es et de leurs organisations.

Les débats ont permis d'évoquer les questions de prise en compte de l'histoire des aléas climatiques pour la construction des prévisions, les questions de diffusion des informations dans les territoires, la communication publique pour les messages de prévention, les dispositifs hospitaliers de prévention des risques, la sensibilisation et mobilisation des publics «jeunes» (au sein des écoles, collèges, lycées), les risques de stress hydrique, les problématiques de « mal adaptation » qui peuvent contrarier l'adaptation résiliente, la prise en compte du risque sismique, la gestion du trait de



côte et les perspectives pour l'agriculture de ces espaces côtiers, le besoin d'outils de prévision des aléas climatiques pour s'y adapter, les moyens dont on se dote pour modifier les implantations humaines, notamment les réseaux...



AVIS LE CESER APPELLE L'ÉTAT À HONORER SES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES TERRITOIRES

À NOTER :

L'avis du CESER ci-après, portant sur les orientations budgétaires envisagées pour 2025, a été produit sur la base d'un dossier de saisine antérieur aux annonces gouvernementales. Celles-ci viennent impacter lourdement les prévisions et les priorités définies par l'exécutif régional. Le projet de Budget primitif pour 2025 devra être entièrement revu à la lumière du budget de l'État en cours d'examen au Parlement, les ressources comme les dépenses de la Région étant intimement liées à ce budget.



L'élaboration des orientations budgétaires pour 2025 s'apparente à rechercher la quadrature du cercle et constitue un véritable défi pour le Conseil régional dans un contexte d'incertitudes géopolitique et économique.

Les critiques formulées par l'État à l'égard des collectivités locales, qu'il accuse d'aggraver le déficit public, ont vivement été dénoncées par l'Assemblée des CESER de France. Tenir les collectivités territoriales comme seules responsables du déficit public est très surprenant, alors même qu'elles n'assument que 8 % de la dette publique. Elles contribuent en revanche à plus de 58 % de l'investissement public, tout en manquant de visibilité et de marges de manœuvre fiscales.

L'Assemblée considère que les Régions (comme l'ensemble des collectivités locales), dont les compétences sont structurantes en matière d'éducation et de formation, de transports, d'aménagement et d'équilibre des territoires, de transition écologique, de services publics régionaux, de réindustrialisation doivent disposer de moyens budgétaires suffisants de l'État pour leur permettre de conduire des politiques d'avenir ambitieuses en faveur des territoires. Le CESER exprime sa très grande inquiétude face à l'incertitude et la dégradation de la trajectoire financière régionale, et plus largement de celles de l'ensemble des Régions soumises

ACTU LES COLLECTIVITÉS LOCALES BOUCS ÉMISSAIRES DU DÉFICIT PUBLIC ?



En préambule au congrès des Régions de France qui s'est tenu fin septembre, la société civile organisée en Régions représentée au sein des CESER a tenu à apporter son soutien aux collectivités face aux mises en cause dont elles ont fait l'objet sur la dérive des comptes publics. Suite à l'annonce du Ministère de l'Économie dans la presse, signalant une «augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités», l'Assemblée des CESER de France a tenu à rappeler que les collectivités locales ont l'obligation de voter des budgets en équilibre et ne peuvent s'endetter que pour financer leurs investissements. Les CESER de France appellent à une nouvelle étape de décentralisation et des marges de manœuvre budgétaires et fiscales en faveur des collectivités

aux choix gouvernementaux qui impactent durement leur modèle de financement. D'ores et déjà, la maîtrise de la dette régionale nécessitera une régulation des dépenses de fonctionnement et une réduction progressive des investissements, pour limiter les nouveaux emprunts d'ici 2028.

Les orientations budgétaires pour 2025 présentées par le Conseil régional se fondent sur un certain nombre de réalités économiques et sociales régionales : une croissance économique limitée, une population régionale progressant plus vite que la moyenne nationale, une hausse des dépenses de fonctionnement liée à la flambée des coûts de l'énergie et de l'alimentation, tensions dans le secteur agricole, etc.

Le Conseil régional persiste dans l'ambition de massification des transitions écologiques et économiques, ce que le CESER salue en demandant un accompagnement social, tout en s'interrogeant sur l'atteinte des objectifs, et notamment en matière de financement du transport ferroviaire, de rénovation énergétique, de financement de la vie associative, d'aides aux entreprises, de financement des lycées, de gestion et de protection de la biodiversité, etc. Le CESER appelle l'État à honorer ses engagements pour garantir la réalisation de ces projets structurants pour le territoire et les habitant·es de Nouvelle-Aquitaine.



SRADDET : IL FAUT RÉPARTIR PLUS ÉQUITABLEMENT LES EFFORTS DE GESTION ÉCONOME DE L'ESPACE !



Associé tout au long de la démarche de concertation mise en place par le Conseil régional pour la modification du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), le CESER a adopté plusieurs contributions en juin 2022 et en juin 2024.

À savoir...

Dans un contexte de préoccupations croissantes quant à l'impact d'une urbanisation galopante, la loi « Climat et Résilience » a instauré l'objectif national de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 dans les documents de planification.

Au niveau régional, ces nouvelles dispositions impactent le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires. Le SRADDET est en effet l'outil qui définit, à travers ses prescriptions, la stratégie territoriale de la Région et précise les potentiels d'urbanisation et de densification des différentes parties de son territoire, mais aussi les espaces naturels à préserver ou à reconquérir.

En vigueur depuis mars 2020, une modification du SRADDET de Nouvelle-Aquitaine s'impose pour répondre à de nouvelles obligations législatives sur trois principaux sujets : la gestion économe de l'espace et lutte contre l'artificialisation, la prévention et la gestion des déchets, les centres logistiques.

Après une dernière phase de concertation avec le public, la procédure touche désormais à son terme et le CESER est conduit à rendre un avis final. Sur le fond, deux points d'attention sont relevés par l'Assemblée socioprofessionnelle régionale :

- La modulation des objectifs de gestion économe de l'espace en premier lieu. Si le CESER approuve la démarche globale de différenciation des objectifs de gestion économe de l'espace en fonction des spécificités des territoires, il demande au Conseil régional de renforcer l'amplitude de cette modulation, qui ne semble pas, en l'état, être à même d'impulser un réel rééquilibrage territorial. Un équilibre plus juste doit pouvoir être recherché, permettant de mieux concilier la sobriété foncière dont aucun territoire ne doit s'exonérer et les enjeux de revitalisation des territoires les plus fragiles.
- La prise en compte des efforts passés de sobriété foncière, trop limitée pour ne pas faire peser le risque d'une atteinte à l'équité entre les territoires. Ne pas en tenir compte revient à pénaliser les territoires qui ont sensiblement réduit leur consommation d'espace alors que d'autres continuaient à s'artificialiser.

Au-delà de la qualité même du document, le SRADDET n'aura de réelle valeur que si les orientations qu'il porte en matière de gestion économe de l'espace et de promotion d'un nouveau modèle d'urbanisation, seront pleinement appropriées et déclinées dans les territoires. Le CESER invite à renforcer la portée des objectifs et règles de gestion économe de l'espace, par l'achèvement prioritaire de la couverture du territoire régional en SCoT et en PLUi et par l'accompagnement des territoires par le Conseil régional.

La gestion économe de l'espace suppose d'accompagner les territoires dans la transition vers des modèles d'urbanisation plus vertueux, plus denses mais agréables à vivre, en jouant par exemple sur la qualité des formes architecturales et des espaces publics, la végétalisation, ou encore la vie sociale culturelle et sportive, en réinvestissant les centres-villes, les centres-bourgs, les friches industrielles, les logements vacants, etc. Le renforcement de l'ingénierie dans les territoires sera déterminant en particulier en direction des territoires qui ne disposent pas des compétences techniques nécessaires.

Le CESER tient à rappeler la qualité du travail réalisé par le Conseil régional pour cette première modification, sur des sujets parfois très sensibles pour les territoires et au cœur de nombreuses injonctions contradictoires (sobriété foncière, besoin de logements, notamment sociaux, réindustrialisation, etc.).

PRÉSERVER UN DIALOGUE PERMANENT AVEC LES ACTEURS ET ACTRICES DU MONDE ASSOCIATIF



Le CESER accueille très favorablement le conventionnement pluriannuel entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine 2024-2026 qui répond à l'une des préconisations formulées par l'Assemblée socioprofessionnelle en 2017 dans son rapport « Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine ». Si cette convention constitue une indéniable avancée, le CESER appelle les pouvoirs publics contractants à garantir une stabilité de leurs engagements et invite le Conseil régional à élargir cette démarche de conventionnement avec l'ensemble des têtes de réseau associatives.

Cet appel doit aussi être compris comme une alerte, compte tenu des difficultés et obstacles rencontrés par les associations, dus entre autres à l'évolution des modes de financement public (érosion de la part des subventions dans le budget des associations au profit des appels à projets et des commandes publiques) et à l'interprétation par l'État de certaines dispositions de la loi sur le respect des principes de la République.

C'est pourquoi il souligne, dans le cadre et au-delà de cette convention, l'importance d'un dialogue permanent, et si besoin d'une médiation, entre pouvoirs publics et acteurs associatifs en région.

LE CESER DEMANDE UNE REFORME GLOBALE DU DISPOSITIF DES AIDES INDIVIDUELLES À LA FORMATION

Consulté sur un nouveau cadre d'intervention relatif aux aides individuelles à la formation et la validation des acquis de l'expérience (VAE), intégrant désormais les aides dédiées aux certifications CLÉA, le CESER recommande une refonte globale du règlement d'intervention. L'Assemblée aurait préféré un règlement d'intervention spécifique ne portant que sur le CLÉA.

Par ailleurs, au lendemain de la crise sanitaire, de nombreux professionnels ont exprimé leur souhait de changer de métier notamment pour répondre à une quête de sens. Cette aspiration au changement pourrait nécessiter une plus grande prise en compte des besoins de financement individuel des personnes.

Dans ce contexte, le CESER recommande une refonte globale du règlement d'intervention incluant la réforme de la VAE et ses modalités, ainsi que la prise en compte des spécificités CLÉA dans les conditions de mise en œuvre de l'aide individuelle à la formation.



LE BUREAU DU CESER EN LIMOUSIN, DANS L'ENTREPRISE BROUSSAUD



Poursuivant la découverte des territoires et des acteurs qui les font et répondant à l'invitation de la directrice générale de l'entreprise, par ailleurs membre du CESER, Alexandra BROUSSAUD, le Bureau du CESER a organisé une visite de cette entreprise familiale de fabrication de chaussettes née en 1938 à Les Cars, petit village de la Haute-Vienne.

Cette PME, labélisée « entreprise du patrimoine vivant », est un des fleurons du « Made in France » qui a su, au fil des années, agrandir et moderniser son site de production, grâce à Internet notamment, sans jamais quitter son village du Limousin.

Elle tricote aujourd'hui 1,5 million de paires de chaussettes haut de gamme, travaille pour 180 marques et compte 65 salarié-es. Elle a créé sa marque « Maison Broussaud » et un espace de vente dans le centre de Limoges. Les conseiller-es ont pu échanger sur les enjeux de développement industriel en milieu rural, sur l'organisation du travail dans une PME, et les perspectives de développement.



AVIS

QUELS CRITÈRES POUR LE CALCUL DE LA DOTATION AUX ÉTABLISSEMENTS ?

Notant avec intérêt la création d'un fonds de 400 000 euros, complémentaire aux fonds alloués aux Établissements publics locaux d'enseignement pour 2025, le CESER considère qu'il serait opportun d'analyser les dotations et leurs utilisations entre les différents établissements du territoire : précisions sur les aides régionales dont bénéficient les établissements scolaires publics et privés, en fonctionnement ou en investissement, directement ou indirectement, par obligations légales et hors obligations légales, dotations des années n-1 et n-2, etc. Le CESER propose que la mixité sociale au sein des établissements soit un de ces éléments de calcul de la dotation.

En effet, compte tenu de la seule information du montant des dotations au regard du nombre d'élèves concernés, le CESER s'est interrogé sur la dotation allouée à certains lycées qui n'est pas en corrélation avec le nombre d'élèves, par exemple, le lycée de Felletin. Si le CESER soutient l'objectif de transformer ce lycée en un établissement spécialisé d'excellence, il regrette que la dotation élevée ne puisse bénéficier qu'à 283 élèves et s'interroge donc sur les conditions d'accueil le week-end et sur l'accessibilité de

l'établissement (les lignes de transport actuelles desservent uniquement Montluçon et Limoges), limitant l'attractivité du lycée et son rayonnement territorial.



AVIS

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE « NÉO TERRA »

Ce rapport, présenté annuellement aux Assemblées régionales, est un rapport de qualité qui gagnerait, pour le CESER, à présenter une lecture de l'impact des politiques régionales en matière de développement durable. En effet, ce rapport est un outil qui devrait permettre aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention. Les éléments présentés sont encore insuffisants pour répondre à cet objectif, le rapport mériterait de déborder des frontières du rapport d'activité pour donner plus de sens aux actions énumérées et aux données brutes.

Le CESER réitère son souhait qu'une synergie soit opérée entre ce rapport de développement durable et les autres outils dont dispose le Conseil régional, notamment le budget vert et les éco-socio-conditionnalités, afin de donner à voir une analyse plus globale de l'action de la Région en matière environnementale et sociale.

COOPÉRATION

RÉSEAU TRANSNATIONAL ATLANTIQUE : TRANSPORTS ET ÉNERGIE AU MENU DE SON PREMIER FORUM EUROPÉEN EN ANDALOUSIE



Le Réseau Transnational Atlantique (RTA), espace de coopération entre les CESER de la façade atlantique et leurs homologues des régions atlantiques espagnoles et portugaises, a organisé son premier Forum européen dans le port espagnol de Huelva, au sud de l'Espagne. Le Forum du RTA a compté avec la participation des hautes personnalités politiques, notamment Carlo SECCHI, coordinateur européen du Corridor Atlantique de transport et le Commissaire espagnol en charge du Corridor Atlantique, José Antonio SEBASTIÁN.

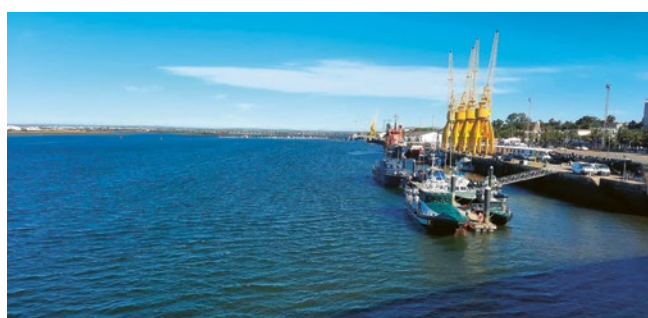
Yves JEAN, président du CESER Nouvelle-Aquitaine a présenté les conditions de développement des énergies renouvelables sur les régions de la façade atlantique française

s'appuyant sur le récent rapport du CESER sur ces questions. Pour sa part, le Consejo Económico y Social de Andalucía a pu exposer les enjeux liés à la conciliation entre production d'énergie, mobilité et durabilité sur son territoire.

Le Forum a également été l'occasion d'évoquer au cours de tables rondes :

- les questions d'énergie, avec la participation de représentant-es en charge des questions industrielles et de développement au sein de la Communauté autonome andalouse (Junta de Andalucía), pour une présentation de travaux de recherche sur la durabilité et les énergies alternatives par Gonzalo ESCRIBANO FRANCES, directeur du programme énergie et changement climatique de l'Institut Royal Elcano ;
- les expériences en énergies alternatives dans les régions européennes de la façade atlantique lors d'une table ronde qui a prolongé les débats.

En conclusion de ce forum, Patrick CARÉ, président du CESER Bretagne et président du RTA a rappelé l'importance des organismes représentant la société civile et des coopérations interrégionales et internationales pour construire des consensus sur ces sujets.



ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo - Réalisation : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Florian Delage, Alban Gilbert, Sébastien Le Clézio, Paul Robin - Franck Perregon - Günther Vicente - Phovoir - AdobeStock : Thares2020 - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575

86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE